

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le 17 décembre deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 10 décembre 2020 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BUCINA Aurélie, CASAS Corinne, CHABRIER Michel, CLEMENT Virginie, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, FAURE Sandrine, GARCIA Christophe, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MEDYNSKA Jean-Louis, MONTESSINOS Rémi, PENAY Florence, POULY Chantale, VINCENT David, YUCEL Necla.

**Procurations** : Séverine BRESSON à Michel CHABRIER  
Quentin PREMEL à Rémi MONTESSINOS

**Secrétaire de séance** : Christian DAUZAT

**Secrétaire administrative** : Catherine BRIFFOND

### ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires (Préfecture)
- Demande de subvention dans le cadre du Fond d'Intervention Communal (Conseil Départemental)
- Prime de départ à la retraite pour les agents municipaux
- Prime pour obtention de la Médaille du Travail pour les agents municipaux
- Renouvellement de l'adhésion au Pôle Santé du Centre de Gestion (agents municipaux)
- Participation aux travaux d'accessibilité de la Poste
- Engagement des crédits d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2021
- Tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Questions diverses

Monsieur le Maire, demande d'approuver le procès-verbal du compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2020.

Vote : 3 Contres (Necla YUCEL, Rémi MONTESSINOS, Quentin PREMEL)

Monsieur le Maire demande s'ils veulent s'exprimer sur leur vote ?

Madame YUCEL Necla dit que l'annulation du marché de Noël figurant au calendrier du PV n'aurait pas été mentionné au cours de la séance du conseil.

### **66- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires (Préfecture) :**

Afin de financer le chantier d'isolation du bâtiment de l'école primaire, il y a lieu de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR.  
Le montant total des travaux s'élève à 61 604.00 € HT.

## **SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020**

Le taux de subvention est de 30 % bonifié de 15 % pour les dépenses d'isolation soit au total 45 %.

Il est donc proposé de demander une subvention de 27 721 € à la Préfecture.

M. Rémi MONTESSINOS fait remarquer que c'est un projet dont on n'a pas parlé, et Monsieur le Maire lui répond que le projet est un ancien projet. Il demande s'il s'agit d'une isolation intérieure ou extérieure.

Il s'agit d'une isolation extérieure et d'un échange de fenêtres.

**VOTE** : POUR à l'unanimité

### **67- Demande de subvention dans le cadre du Fond d'Intervention Communal (Conseil Départemental) :**

Afin de financer le chantier d'isolation du bâtiment de l'école primaire, il y a lieu de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

Le taux de subvention est de 20 % auquel s'applique un Coefficient Départemental de Solidarité de 0,76 soit un taux fixe de 15,2 %.

Le montant des travaux s'élève à 61 604.00 € HT.

Il est proposé de demander une subvention de 9 363.00 € au Conseil Départemental.

**VOTE** : POUR à l'unanimité

### **68- Prime de départ à la retraite pour les agents municipaux :**

La délibération 12/2013 du 26 février 2013 fixe le montant de la prime de départ à la retraite à 200 €.

Après étude en commission des finances, il est proposé de fixer cette prime comme suit, proportionnellement aux années d'ancienneté de l'intéressé :

- Soit un mois de salaire brut divisé par 20 et multiplié par le nombre d'années d'ancienneté dans la fonction publique territoriale avec un minimum de 300 €.

En pratique 20 ans d'ancienneté donnent 1 mois de salaire brut.

**VOTE** : POUR à l'unanimité

### **69- Prime pour obtention de la Médaille du Travail pour les agents municipaux:**

La délibération 12/2013 du 26 février 2013 fixe le montant de l'indemnité liée à l'obtention de la Médaille du Travail comme suit :

- Argent (20 ans) = 120 €
- Vermeil (30 ans) = 130 €
- Or (35 ans) = 150 €

Il est proposé de fixer ce montant à

- Argent (20 ans) = 200 €
- Vermeil (30 ans) = 300 €
- Or (35 ans) = 350 €
- Grand or (40 ans) = 400 €

M. Rémi MONTESSINOS demande si l'ancienneté devant s'appliquer est celle de la commune ou celle de la durée de travail.

M. le Maire répond qu'il s'agit de la durée de travail dans le secteur public, à priori, mais que cela mérite une vérification de la réglementation.

**VOTE** : POUR à l'unanimité

## **70- Renouveaulement de l'adhésion au Pôle Santé du Centre de Gestion (agents municipaux) :**

Il y a lieu de renouveler la convention avec le centre de gestion pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le coût de l'option 1 qui inclut l'ensemble des missions relatives à la santé et à la sécurité au travail est de 102 € par an et par agent.

En 2018 elle s'élevait à 75 €.

M. Rémi MONTESSINOS demande ce que comprend la convention. Les détails lui sont délivrés par Monsieur le Maire.

**VOTE :** POUR à l'unanimité

## **71 - Participation aux travaux d'accessibilité de la Poste :**

La Poste envisage d'engager des travaux d'aménagement sur le bâtiment communal abritant son bureau.

Le montant global de ces travaux est de 30 000 € HT.

La Poste propose que la commune participe à hauteur de 6 900 € pour la démolition de la rampe d'accès et du sas, l'échange de la rampe et de la porte d'entrée dans le cadre de l'accessibilité au public.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à participer à ces travaux pour un montant de 6 900€ et d'inscrire cette dépense au Budget 2021.

M. Rémi MONTESSINOS demande à voir les plans, qui lui sont fournis par M. Michel CHABRIER, adjoint au Maire.

**VOTE :** POUR à l'unanimité

## **72- Engagement des crédits d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2021 :**

Afin de pouvoir engager au budget 2021, 25 % des crédits ouverts au budget 2020, il y a lieu de prendre une délibération, comme chaque année.

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612.1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire, jusqu'à l'adoption du budget, peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit préciser le montant et l'affectation de ces crédits.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants

Crédits ouverts au budget 2020 : 393 227,93€ x 25% = 98 306,99 €

Mme Necla YUCEL demande une explication concernant les 25 %, la réponse lui est donnée par Monsieur le Maire.

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Opération	Libellé	Autorisation accordée (25% maximum)
091	Salle des fêtes	16 645,49 €
098	Mairie	2 573,25 €
099	École	374,50 €
105	Voirie urbaine	31 404,75 €
107	Restaurant scolaire	4 168,75 €
110	Espace sportif	8 445,75 €
204	Subventions d'équipement versées	34 694,50€
<b>TOTAL</b>		<b>98 306,99 €</b>

**VOTE** : POUR à l'unanimité

### **73- Tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de procéder à l'actualisation des tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

<b>QF = R/N avec R (revenu imposable 2018) et N (nombre de part)</b>			
<b>CANTINE</b>	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	QF < 6667	6667 < QF < 8575	QF > 8575
<b><i>Classe maternelle et CP</i></b>			
Enfants St Beauzire	<b>2.55 €</b>	<b>3.00 €</b>	<b>3.47 €</b>
Enfants extérieurs			<b>3.87 €</b>
<b><i>Classes CE1, CE2, CM1, CM2</i></b>			
Enfants St Beauzire	<b>2.74 €</b>	<b>3.18 €</b>	<b>3.68 €</b>
Enfants extérieurs			<b>4.14 €</b>
Enseignants			<b>5.11 €</b>
Personnel municipal			<b>4.25 €</b>
Fourniture panier repas dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé		Dédution de <b>1.60 €</b> sur tarif	
Enfant de Saint-Beauzire dont les familles sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation supplémentaire d'invalidité et de l'allocation de solidarité spécifique	<b>1.00 €</b>		

M. le Maire propose d'appliquer les pénalités suivantes :

- **Si l'enfant est inscrit et absent au repas :**
  - 2 € pour la tranche 1
  - 3 € pour les tranches 2 et 3
- **si l'enfant est présent et non inscrit et en sus du prix du repas:**
  - 2 € pour la tranche 1
  - 3 € pour les tranches 2 et 3

## GARDERIE / ETUDES SURVEILLEE

<b>TRANCHE 1</b>				
	<b>GARDERIE MATIN</b>	<b>GARDERIE SORTIE LIBRE</b>	<b>Etude dirigée Garderie Sortie libre</b>	<b>GARDERIE SORTIE LIBRE</b>
<b>MENSUEL</b>	Gratuite	10,00 €	12,00 €	10,00 €
<b>OCCASIONNEL</b>	Gratuite	1,00 €	1,50 €	1,00 €

<b>TRANCHE 2 ET 3</b>				
	<b>GARDERIE MATIN</b>	<b>GARDERIE SORTIE LIBRE 16h15 à 17h 15</b>	<b>Etude dirigée De 17h15 à 18h Garderie Sortie libre Jusqu'à 18h30</b>	<b>GARDERIE SORTIE LIBRE De 17h15 à 18h30</b>
<b>MENSUEL</b>	Gratuite	16,00 €	18,00 €	16,00 €
<b>OCCASIONNEL</b>	Gratuite	1,50 €	2,00 €	1,50 €

Les tarifs ci-dessus sont applicables pour un enfant. Ils sont diminués de moitié pour le 2<sup>ème</sup> enfant et gratuit pour le 3<sup>ème</sup>.

Une pénalité de 10 € sera appliquée lorsque l'enfant sera récupéré après 18h30.

<b>JARDINS COMMUNAUX</b>	
Jardins d'environ 150m <sup>2</sup>	10.00 €
Jardins d'environ 300m <sup>2</sup>	20.00 €

<b>PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS</b>	<b>ESPACE CULTUREL ET MAIRIE</b>	<b>ESPACE CULTUREL</b>	
	Noir et blanc	Couleur	Couleur Association
Recto A4	0.15 €	0.30 €	0.15 €
Recto verso A4	0.30 €	0.60 €	0.30 €
Recto A3	0.30 €	0.60 €	0.30 €
Recto verso A3	0.60 €	1.20 €	0.60 €
Gratuité pour les personnes inscrites à Pôle emploi (pour tous documents dans le cadre de recherche d'emploi)			
<b>FAX au secrétariat de mairie :</b> 0.30 € la feuille			
<b>INTERNET à l'Espace Culturel :</b> gratuit			
<b>Numérisation à l'Espace Culturel :</b> 0.30 € la feuille			

<b>DROIT DE PLACE</b>	Résidents	Non-résidents
½ journée au moins	1.10 €	2.20 €
1 jour	2.20 €	4.40 €
Commerçants occasionnels		11.00 €
Emplacement au mois		44.00 €

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

<b>CIMETIERE</b>		
<b>Dépositaire</b>		
Par jour à partir du 31 <sup>ème</sup> jour		<b>0.50 €</b>
<b>Concessions</b>		
30 ans	Cavurne 1m <sup>2</sup>	<b>100.00 €</b>
	2m 50 x 1m	<b>200.00 €</b>
	2m 50 x 2m	<b>400.00 €</b>
50 ans	Cavurne 1m <sup>2</sup>	<b>180.00 €</b>
	2m 50 x 1 m	<b>360.00 €</b>
	2m 50 x 2 m	<b>720.00 €</b>
<b>Colombarium</b>		
30 ans		<b>360.00 €</b>
50 ans		<b>600.00 €</b>
Porte		<b>100.00 €</b>

<b>LOCATION SALLE DES FETES + HALL</b>	
	<b>Caution 1000.00 €</b>
<b>Habitants de la commune</b>	
1 jour de semaine	<b>120.00 €</b>
1 jour fin de semaine (Samedi/dimanche)	<b>150.00 €</b>
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	<b>250.00 €</b>
<b>Extérieurs à la commune</b>	
1 jour de semaine	<b>400.00 €</b>
1 jour de fin de semaine (Samedi/dimanche)	<b>500.00 €</b>
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	<b>700.00 €</b>
Caution matériel de nettoyage	<b>240.00 €</b>
Caution salle des fêtes	<b>1000.00 €</b>
<b>Matériels supplémentaires</b>	
1 table	<b>1.00 €</b>
1 chaise	<b>0.20 €</b>
Caution	<b>100.00 €</b>

M. Rémi MONTESSINOS demande pourquoi la numérisation des documents est payante.

Mme Sandrine FAURE répond que cela correspond à l'amortissement du matériel de reprographie.

**VOTE :** POUR à l'unanimité

### **Questions diverses :**

A- Monsieur le Maire informe le Conseil que le Président du Tribunal Administratif lui a signifié qu'il a été saisi d'une demande en annulation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal déposé par Madame YUCEL Necla, Mrs MONTESSINOS Rémi et PREMEL Quentin.

Le Maire a 45 jours pour déposer ses conclusions.

B- Bulletin municipal :

La parution du prochain bulletin municipal est prévue fin janvier début février 2021.

**C- Ecoles : exercice Attentat :**

Un exercice départemental diligenté par l'Académie a été mis en œuvre le mardi 15 décembre 2020 dans les deux écoles. Il a permis de tester une nouvelle fois l'efficacité des balises d'alerte « My Keeper » en matière de transmission de l'alerte.

Ces balises ont été financées par la commune en 2019.

**D- Comité Syndical SIAEP :**

Monsieur David ARNAUD informe le Conseil sur les points abordés lors du Conseil Syndical du 17 décembre 2020

- Le syndicat gère 500 kms de réseau dont 130 kms sur la ville de Riom
- Le prix de l'eau est en baisse depuis 2014 :
  - 2014 : 3 € le m3
  - 2020 : 2.75 € le m3
  - 2021 : 2.65 € le m3

Cette baisse entraînera une baisse des recettes de 139 000.00 €

Le Syndicat distribue 1 M 550 000 M3 par an

Les prochains compteurs seront équipés de détecteur de fuite et permettront une relève automatisée.

Le Réseau a un rendement de 76 %, les 24 % restant sont liés à des fuites et aux entretiens des réseaux.

Des pré localisateurs acoustiques seront installés pour détecter les fuites.  
Les investissements s'élèvent en 2020 à 1 M 9 €.

**E- Masques transparents :**

Madame Necla YUCEL demande si la mairie envisage de mettre en place des masques transparents à l'école.

Monsieur le Maire répond que cette question a été abordée lors du dernier conseil d'Ecole et que les enseignants n'y sont pas favorables.

Madame Sandrine FAURE fait part d'un retour d'expérience professionnelle concluant que ces masques sont très inconfortables.

**Dates à retenir :**

- Jeudi 7 janvier 2021 à 18 H : Commission mobilité transport à RLV
- Mercredi 13 janvier 2021 à 16 H : Réunion avec le SDIS -extension caserne-
- Lundi 18 janvier 2021 à 18H30 : Commission finances à RLV
- Mercredi 20 janvier 2021 à 18 H : Conférence des Maires
- Mercredi 20 janvier 2021 à 18H30 : Vœux RLV aux entreprises
- Jeudi 28 janvier 2021 à 20H30 : Conseil municipal
- Mercredi 3 février 2021 à 18 H : Conseil communautaire

**Fin de séance : 22h00**

**DÉLIBÉRATIONS**

N° ORDRE	N° DELIB	INTITULE
66	80	Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires (Préfecture)
67	81	Demande de subvention dans le cadre du Fond d'Intervention Communal (Conseil Départemental)
68	82	Prime de départ à la retraite pour les agents municipaux
69	83	Prime pour obtention de la Médaille du Travail pour les agents municipaux
70	84	Renouvellement de l'adhésion au Pôle Santé du Centre de Gestion (agents municipaux)
71	85	Participation aux travaux d'accessibilité de la Poste
72	86	Engagement des crédits d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2021
73	87	Tarifs municipaux au 1 <sup>er</sup> janvier 2021